

CHOIX DEFINITIFS D'ORIENTATION POST 2^{NDE}

1 Avant le conseil de classe du 3^{ième} trimestre effectuer la saisie des vœux d'orientation sur educonnect :

Le conseil de classe du 3^{ième} trimestre (07 ou 08 juin) va statuer sur la décision d'orientation de chaque élève.

Pour cela, les responsables légaux des élèves doivent effectuer la **saisie des vœux d'orientation sur le service en ligne orientation** accessible par educonnect avant le **02 juin**. Le document « étapes à suivre pour demander une orientation » vous guidera dans vos démarches.

Dans le cas où les responsables légaux n'ont pas accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe, cette opération nécessaire pour pouvoir saisir les vœux définitifs.

Deux cas de figure selon l'orientation demandée :

- **élèves qui s'orientent en voie générale :**

Cocher la case 1ere générale. Un menu déroulant vous permet ensuite de sélectionner les 3 enseignements de spécialité souhaités.

- **élèves qui souhaitent s'orienter dans une filière technologique**

cocher 1ere technologique et ensuite choisir la série technologique souhaitée (STI2D, STL...)

Très important : Cette saisie devra s'effectuer conformément au choix des enseignements de spécialité renseignés sur la fiche « Choix des EDS 2ndes » qui est jointe à cette note.

La fiche choix des EDS sera à rendre au professeur principal de la classe avant **le 02 juin**

2 Consultation et réponses aux propositions du conseils de classe :

Les responsables légaux devront prendre connaissance (sur le service en ligne orientation) de la décision d'orientation du conseil de classe dès que les conseils de classe sont terminés et **au plus tard le 10 juin**.

Deux cas de figure :

- Les responsables légaux sont d'accord avec la décision du conseil de classe : la décision devient définitive
- Les responsables légaux ne sont pas d'accord avec la décision du conseil de classe : prendre contact le plus rapidement possible avec le chef d'établissement